



Séance du Conseil Municipal du 20 JUILLET 2023



Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

Date de la convocation : 11 juillet 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, M. LAFON Thierry, Mme SCHMIDT Isabelle, M. PIERRISNARD Christian, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MANGIAPIA Christophe, M. MAGNETTO Daniel.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absents excusés : Mme CORNET Solange.

A été nommé secrétaire de séance : Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 9 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.

↳ Délibération N°1 / 2023-040 : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Marché de prestations intellectuelles – Réalisation des études hydrauliques et de diagnostics environnementaux – Pont du Paoutas et déviation voie communale au droit du pont – Attribution du marché.

↳ Informations diverses.

↳ Questions diverses.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 15 juin 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

4. Délibération N°1/2023-040 : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Marché de prestations intellectuelles – Réalisation des études hydrauliques et de diagnostics environnementaux – Déviation voie communale au droit du viaduc du Paoutas – Commune de Demandolx – Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée concernant des prestations intellectuelles a été lancé concernant la réalisation d'études hydrauliques et de diagnostics environnementaux concernant le pont du Paoutas et la déviation de la voie communale au droit du pont. Ces études sont nécessaires pour la définition des enjeux vis-à-vis du Code de l'Environnement (loi sur l'eau L.214-1 et suivant, du milieu naturel L.122-1 et suivant du Code de l'Environnement).

Huit opérateurs économiques ont été consulté le 28 juin 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2023 à 12 H 00.

Il est précisé que sur les 8 candidats consultés :

- 4 candidats n'ont pas souhaité soumissionner en raison d'un plan de charge d'activité complet durant le calendrier prévisionnel des investigations (août 2023),
- 3 candidats n'ont pas remis d'offre,
- 1 seul candidat a remis une offre.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- prix des prestations : 60%
- délai d'exécution : 20%.
- valeur technique : 20%.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le candidat suivant, seul candidat à avoir présenté une offre :

- Société SEGED (Société d'Etudes et de Gestion de l'Environnement et des Déchets)
– Lot N°21 – ZA de la Laouve – 83470 SAINT-MAXIMIN LA SAINTE BAUME.

Le montant du marché s'élève à la somme de SEIZE MILLE HUIT CENTS EUROS H.T. (16 800.00 € H.T.) soit VINGT MILLE CENT SOIXANTE EUROS T.T.C. (20 160.00 € T.T.C.).

Le délai d'exécution du marché est de 6 semaines pour l'étude environnementale et de 9 semaines pour l'étude hydraulique.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Vu** le rapport d'analyse des offres,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la société retenue ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote :

Adoption

Rejet :

Unanimité

Majorité

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

5. Informations diverses

Sans objet

6. Questions diverses

Sans objet

7. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 20 juillet 2023.

La séance est levée à 18 H 50.

Baptiste GAGLIO
Maire de Demandolx



Ludivine GRAHOVAC
La secrétaire de Séance

